



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 142 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis conformément aux résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3) et 64/263 (par. 1), le présent rapport exclut les activités de contrôle relatives au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions, et aux opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-sixième session.

Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 323 rapports, dont 7 à l'intention de l'Assemblée générale et 65 rapports de clôture. Ces rapports contenaient 1 702 recommandations visant à renforcer les mécanismes de contrôle interne et de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 398 considérées comme d'importance critique pour l'Organisation. Les incidences financières des recommandations publiées par le Bureau pendant la période considérée se montent à quelque 19,7 millions de dollars.

Les recommandations avaient notamment pour objet de faire réaliser des économies, de recouvrer des trop-payés et de faire réaliser des gains d'efficience. Les incidences financières des recommandations analogues qui ont été mises à exécution de façon satisfaisante au cours de cette période s'élèvent à environ

* A/66/150.

** À l'exclusion des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix, qui feront l'objet d'un rapport publié sous la cote A/66/286 (Part II).



2,6 millions de dollars. L'additif au présent rapport (A/66/286 (Part I)/Add.1) offre une analyse détaillée de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations, et une ventilation de celles-ci avec indication des incidences financières correspondantes. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 1 de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale, les États Membres peuvent consulter les rapports du BSCI sur demande. On peut en trouver en ligne le titre complet (www.un.org/Depts/oios/pages/rep_and_pub.html).

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	4
I. Introduction	6
II. Initiatives internes	6
A. Action globale visant à renforcer les fonctions du Bureau des services de contrôle interne	6
B. Coopération et coordination	8
C. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne	10
III. Renforcement prévu de l'efficacité et de la transparence des résultats des contrôles internes	10
A. Modification de la présentation des rapports d'audit	10
B. Suivi plus rationnel des recommandations	11
C. Incidences financières dans les résultats d'audit	12
D. Termes clefs relatifs aux activités de contrôle	12
E. Rapport annuel de synthèse du Bureau	13
IV. Résultats des contrôles	13
A. Division de l'audit interne	13
B. Division de l'inspection et de l'évaluation	17
C. Division des investigations	18
V. Rapports demandés	20
A. Plan-cadre d'équipement	20
B. Commission d'indemnisation des Nations Unies	21
C. Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi	22
Annexe	
Récapitulatif des questions dont doivent traiter les rapports	23

Préface

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel exposant les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), autres que celles concernant les missions de maintien de la paix, durant l'année achevée le 30 juin 2011. On y trouvera un aperçu des activités en cours et des résultats du travail accompli durant cette période, ainsi que des travaux prévus visant à rendre plus transparentes et efficaces les activités de contrôle interne des opérations dont le BSCI assume la responsabilité à cet égard.

Au début de mon mandat de Secrétaire générale adjointe, j'avais recensé avec mon équipe de direction plusieurs problèmes et difficultés – 39 au total – dont le Bureau aurait à s'occuper pour que l'Organisation des Nations Unies puisse faire face à ses besoins présents et futurs. Nous nous sommes réunis en février pour parler dans le détail de ces problèmes, qui peuvent se répartir *grosso modo* dans les huit catégories suivantes :

1. *Planification et priorités.* Il faut au Bureau une philosophie claire et partagée qui corresponde à ce qu'en attendent les parties prenantes; il faut aussi qu'il reste à l'écoute, afin de percevoir ce qui pourrait signaler la nécessité de modifier ses priorités et des orientations.
2. *Capacité opérationnelle.* Les problèmes persistants de postes vacants devront être résolus, ce qui suppose la définition de stratégies à court et à long terme permettant d'attirer ou de former un personnel divers doté des compétences propres à répondre aux besoins présents et futurs de l'Organisation. Il faut aussi que le Bureau assure à son personnel le soutien voulu – directives, structures, gestion – pour qu'il travaille dans un cadre productif.
3. *Résultats à haute efficacité.* Le Bureau doit veiller systématiquement à la haute qualité de ses propres techniques, se préoccupant particulièrement des aspects où les risques sont élevés, et tirant le meilleur parti des technologies pour que les résultats obtenus induisent une évolution favorable.
4. *Considérations structurelles.* Il faudra que le Bureau étudie les possibilités qui s'offrent d'élargir certaines ressources ou de les mettre en commun entre fonctions ou dans certains lieux, afin de réduire les activités faisant doublon, d'intensifier le travail, de mettre en place des capacités de secours, et de mieux faire collaborer ses divisions, le but étant d'offrir de meilleures occasions d'acquérir des connaissances en contrôle interne.
5. *Ressources suffisantes.* Le Bureau devra rationaliser sa base de ressources, afin qu'elle soit suffisante, fiable et assez modulable pour garantir l'indépendance dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat face aux risques inhérents, résiduels et émergents.
6. *Rôle du Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne.* Le BSCI devra rétablir son propre dispositif de responsabilisation interne afin que ses activités soit pilotées, gérées et contrôlées par un Bureau renforcé, d'une manière exemplaire répondant aux attentes des parties prenantes.
7. *Communication.* Il faudra que le Bureau améliore la communication interne, collaborant plus efficacement avec les communautés des Nations Unies et élargissant son influence et ses effets par le travail de relations publiques et la coopération avec les organisations extérieures, les médias et le public.

8. *Disposition à réagir aux impulsions extérieures.* Le Bureau doit aller au-devant des questions et des contestations éventuelles des parties prenantes et des organes de contrôle, et être disposé à y réagir avec efficacité et ponctualité.

Je suis heureuse de pouvoir faire état, au moment de présenter ce rapport, de progrès sur les points 2, 3 et 7, en particulier pour ce qui est de résoudre le problème déjà ancien des nombreux postes vacants au Bureau. J'ai fait le nécessaire pour réduire les recrutements temporaires, afin de donner dans toute la mesure du possible la priorité au recrutement normal à des postes vacants. À la fin de juillet 2011, le taux de vacance officiel au BSCI était globalement de 19 %; mais 19 autres recrutements décidés attendaient soit la confirmation des références et des qualifications indiquées par les candidats, soit l'entrée en fonctions des candidats confirmés, de sorte que le taux effectif pourrait être ramené à 13 %.

Par ailleurs, le Bureau prévoit de rendre publics ses rapports d'audit interne en les affichant sur son site Web à partir de janvier 2012, améliorant ainsi la transparence et l'accès pour les États Membres et pour le public. Le Bureau veillera en outre à la haute efficacité de ses résultats en donnant dans ses opinions globales des rapports d'audit interne, des notes sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des techniques de contrôle interne. L'importance ou le caractère critique ainsi indiqué des déficiences mises en évidence signalera clairement la fréquence des contrôles de suivi dont fera l'objet l'application des recommandations du Bureau correspondant à ces déficiences.

Des groupes de travail internes ont été constitués pour faire avancer le travail consacré à ces huit aspects prioritaires, et une équipe temporaire de gestion du changement, sous la direction générale de mon bureau, viendra éventuellement les épauler.

De plus, nous avons accueilli le 8 août 2011 nos deux nouveaux Directeurs de Division longuement attendus, le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation et le Directeur de la Division des investigations. Nous attendons avec intérêt les nouvelles orientations qu'ils nous apporteront, forts de leur riche expérience et de leur talent de décideurs.

Je tiens à saluer le dévouement professionnel du personnel du Bureau, sans lequel on n'aurait pas obtenu les résultats dont je fais état dans le présent rapport annuel. Je leur suis reconnaissante de leur dévouement à l'Organisation et de leur ouverture aux innovations.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général, la haute direction de l'Organisation des Nations Unies, les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les représentants des États Membres du soutien, des encouragements et des retours d'information constructifs sur les activités du Bureau qu'ils m'ont prodigués durant l'année écoulée, et qui nous ont tous été précieux.

La Secrétaire général adjointe
aux services de contrôle interne
Carman L. Lapointe

I. Introduction

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé par la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale dans le but de renforcer le contrôle à l'Organisation. Agissant de manière autonome, comme stipulé par l'Assemblée, il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, mission qu'il accomplit en procédant à des audits, des contrôles, des inspections, des évaluations et des enquêtes.

2. Le présent rapport, qui rend compte des activités du BSCI durant la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, comprend quatre grandes sections, qui traitent : a) des initiatives visant à améliorer le fonctionnement et la qualité du travail du Bureau; b) des résultats de ses contrôles; c) de ce que prévoit le Bureau pour rendre les résultats des audits internes plus efficaces et plus transparents; et d) des rapports qu'il est tenu de présenter sur ses contrôles touchant le plan-cadre d'équipement, la Commission d'indemnisation des Nations Unies et la construction de nouveaux locaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'additif au présent rapport (A/66/286 (Part I)/Add.1) contient une analyse détaillée de l'application des recommandations, une ventilation des recommandations comportant des incidences financières et une liste des rapports rendus par le Bureau au cours de la période considérée.

3. Le rapport ne traite pas des constatations relatives au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-sixième session.

II. Initiatives internes

A. Action globale visant à renforcer les fonctions du Bureau des services de contrôle interne

4. Le BSCI s'emploie sans cesse à faire en sorte que son travail réponde aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. On trouvera exposées dans la section qui suit certaines des initiatives essentielles prises en ce sens au cours de la période considérée.

1. Alignement des priorités du Bureau sur la hiérarchie des risques courus par l'Organisation

5. Suivant les recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et ce que lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243 (par. 128), et conformément aux avis pertinents de l'Institut des auditeurs internes concernant la pratique, la Division de l'audit interne du Bureau a affiné pendant la période considérée son dispositif d'évaluation des risques et ses méthodes de planification en prenant désormais en considération les risques résiduels. Grâce à la nouvelle formule d'évaluation des risques, où sont désormais prises en compte, outre les risques inhérents, les principales mesures de contrôle, on a pu cerner les principaux grands risques qui peuvent empêcher d'atteindre les

objectifs fixés. Ces évaluations des risques serviront à établir un ordre de priorité des audits pour l'exercice biennal 2012-2013. Le BSCI s'emploie aussi à harmoniser ses catégories de risques avec le cadre de référence de la gestion des risques de l'ONU que met actuellement en place le Secrétariat. Au cours de la période visée par le rapport, la Division de l'audit interne a diligenté six nouvelles évaluations des risques concernant la gestion des fonds généraux d'affectation spéciale, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et du Cabinet du Secrétaire général.

6. La méthode d'évaluation des risques qui sous-tend le travail d'inspection et d'évaluation du Bureau a également été affinée. Des sources de données nouvelles, telles que les mesures de performance du contrat de mission des hauts fonctionnaires, ont été intégrées aux indicateurs servant à ranger les départements du Secrétariat en fonction de leur exposition aux risques, qui s'articule selon cinq dimensions : risques financiers, ressources humaines, gouvernance, risques opérationnels (résultats), et risques opérationnels (exposition). Pour évaluer les risques dans les missions de maintien de la paix, les dimensions introduites sont les suivantes : intensité du conflit, inspections et évaluations antérieures de la mission par le BSCI, complexité du mandat de la mission, et effectifs.

2. Innovations dans les techniques et les méthodes de contrôle

7. Souhaitant élargir ses capacités et la couverture de ses audits, le Bureau a défini un ensemble de techniques d'audit concernant la gestion de la performance des programmes, qui lui permet de s'assurer que les entités des Nations Unies ont intégré la gestion de la performance dans leurs mécanismes de contrôle interne. Ce nouveau dispositif a été essayé en mode pilote dans trois entités des Nations Unies : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et la Section des affaires civiles du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

3. Renforcement des techniques de travail et des systèmes internes

8. Cherchant continuellement à perfectionner ses procédés et ses techniques, la Division de l'audit interne du Bureau a modifié son logiciel de documentation électronique et de gestion (AutoAudit) en fonction des améliorations apportées aux méthodes d'audit et aux techniques de gestion.

9. La Division de l'inspection et de l'évaluation a lancé une série d'initiatives de renforcement des techniques de travail et des systèmes internes : elle a constitué un groupe de travail interne chargé de clarifier les rôles et responsabilités respectives du personnel à tous les stades d'une évaluation, y compris les responsabilités de gestion et d'administration. Un autre groupe de travail a défini un « contrat d'équipe » facilitant dès la mise en route d'un projet les échanges entre membres d'une équipe concernant les rôles, les modes de travail et les attentes; ce contrat prévoit un retour d'information tous azimuts. En mai 2011, la Division a lancé également un projet pilote de centralisation de ses fonctions administratives, qui a abouti à la création d'une nouvelle section d'appui administratif, de manière à ce

que tous les projets et les tâches de la Division bénéficient d'un appui administratif uniforme et de haute qualité.

4. Cultiver la compétence professionnelle du personnel

10. Face à la complexité croissante des systèmes de gestion, pour mieux répondre aussi aux nécessités du nouveau système d'administration de la justice, la Division des investigations du Bureau a substantiellement étoffé ses capacités criminalistiques et analytiques. La création d'un Groupe de l'expertise numérique disposant de collaborateurs à New York, Vienne et Nairobi a doté le Bureau de capacités de pointe pour l'acquisition d'informations de source numérique (ordinateurs, matériel de télécommunications et autres appareils enregistrant des informations numériques). Pour l'épauler dans ses travaux, on s'emploie à mettre en place des capacités analytiques supplémentaires – basées sur des logiciels permettant de comparer de grandes quantités de données et de mettre en corrélation celles issues de plusieurs enquêtes. Grâce à ces fonctionnalités nouvelles, les enquêtes bénéficieront d'un appui critique et les enquêteurs pourront gagner en efficacité.

11. La Division des investigations a lancé les 23 et 24 mai 2011 son cours de formation « L'investigation des fraudes dans la passation de marchés », accueilli par la Banque mondiale à Washington. Ce cours, destiné aux enquêteurs peu familiarisés avec la passation des marchés du secteur public, en présente le déroulement en contexte opérationnel, avec des études de cas réels. Les participants comprenaient des enquêteurs d'organisations internationales telles que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque centrale européenne (BCE). Il est prévu d'organiser à nouveau ce cours avant la fin de 2011, dans une version élargie, à l'intention de fonctionnaires de l'ONU.

12. Le BSCI s'attache continuellement à évaluer les connaissances, compétences et capacités du personnel par rapport aux besoins opérationnels et aux normes. Parmi les initiatives prises dans ce domaine pendant la période considérée, il faut citer les séminaires internes organisés par la Division de l'inspection et de l'évaluation sur des sujets très divers, comme l'évaluation à la Commission européenne, et les fonctions d'évaluation : au PNUD; à l'UNICEF; au Département de l'information; au BCAH; et au DOMP; l'évaluation humanitaire, l'audit de performance. Des ateliers ont été consacrés en outre à l'analyse qualitative des données, aux logiciels de statistique, et aux présentations graphiques. Le personnel a également pris part à un atelier de sensibilisation à la problématique hommes-femmes.

B. Coopération et coordination

13. Le BSCI travaille régulièrement en coordination avec les autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et d'empêcher aussi que des activités échappent aux contrôles. Outre qu'ils se communiquent mutuellement leurs programmes de travail, le Bureau se réunit une fois tous les deux mois avec le Comité des commissaires aux comptes

pour examiner les questions d'intérêt commun, et rencontre le Corps commun d'inspection selon les besoins. Les hauts représentants de ces entités se retrouvent chaque année en réunion tripartite, pour examiner notamment la coordination des contrôles.

14. Le Bureau sait combien il est utile et important de développer les liens avec ses homologues fonctionnels. Au cours de la période considérée, les spécialistes du Bureau ont été d'actifs participants de leurs réseaux professionnels respectifs :

a) La Division de l'audit interne apporte un concours actif aux travaux et aux réunions des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales;

b) La Division de l'inspection et de l'évaluation, continuant à assumer un rôle actif au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, a coprésidé avec l'UNICEF le séminaire du Groupe consacré à l'échange de pratiques d'évaluation, organisé à Paris en mars 2011. Ce séminaire a porté sur un large éventail d'aspects importants, tels que l'évaluation de la fonction d'évaluation, les évaluations conjointes, les évaluations d'impact, et le développement des capacités d'évaluation. La Division a participé également au groupe d'étude sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ainsi qu'à la mise au point et à la promotion de manuels sur l'intégration de ces considérations aux activités d'évaluation de l'ensemble du système des Nations Unies. Ces manuels seront introduits en mode pilote dans deux évaluations de programme que le BSCI réalisera au cours de l'année;

c) La Division des investigations a accueilli à New York les 8 et 9 décembre 2010 une Conférence sur la lutte anticorruption par les enquêtes internationales, qui a réuni des organisations multilatérales et nationales chargées d'enquêter à l'échelle internationale sur les cas de fraude et de corruption, de promouvoir la coopération et l'action coordonnée dans les enquêtes internationales, de mettre en commun les méthodes d'enquête et les expériences, particulièrement pour les enquêtes visant les opérations commerciales, les transports de personnes et les crimes touchant les enfants dans le contexte d'opérations humanitaires, de développement et suivant un conflit;

d) En outre, la Division des investigations a pris une part active à la douzième Conférence des enquêteurs internationaux, accueillie par la Banque mondiale à Washington du 25 au 27 mai 2011. La Division a présidé une séance consacrée aux nouvelles réglementations et aux innovations récentes portant sur les enquêtes enregistrées, les tendances des procédures, les mesures de la performance et l'harmonisation. La Division a également dirigé plusieurs ateliers, notamment sur les dernières nouveautés en informatique judiciaire et sur d'autres outils informatiques d'enquête, sur le traitement des témoins et des personnes visées par les enquêtes, leurs droits et leurs obligations, et sur les enquêtes concernant le harcèlement, les abus et les mesures de rétorsion.

15. La Division des investigations continue à collaborer avec ses divers homologues de l'ONU et leur assurer ses avis d'expert :

a) La fonction de la Division des investigations est un élément critique de l'administration de la justice. Pour s'acquitter convenablement des fonctions qui lui sont imparties, et garantir solidement ainsi l'équité des procédures disciplinaires, la

Division travaille en coopération et en coordination étroite avec le Département de la gestion et le Bureau de l'administration de la justice;

b) La Division coopère étroitement aussi avec le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pendant les audiences disciplinaires, apportant des éléments de preuve et des témoignages. De plus, elle rencontre régulièrement ses homologues compétents pour évaluer plus aisément la jurisprudence récente et ses répercussions sur son travail, ainsi que pour garantir que l'information nécessaire au bon développement des normes du système de justice interne est bien diffusée comme il convient.

16. En juillet 2010, la Division des investigations a signé avec la Cour pénale internationale un mémorandum d'accord qui prévoit qu'elle l'aide, au titre d'un prêt remboursable, en lui dépêchant pour une année un enquêteur principal qui l'aidera à créer un groupe des enquêtes, le Dispositif indépendant de contrôle, qui aura pour objet d'assurer un bon contrôle de la Cour au moyen d'enquêtes administratives sur les allégations de faute qui auraient été commises par un élu, un membre du personnel ou un vacataire ou consultant.

C. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne

17. Il n'y a eu au cours de la période considérée aucun obstacle qui aurait indûment limité l'étendue des contrôles du Bureau ou son indépendance.

III. Renforcement prévu de l'efficacité et de la transparence des résultats des contrôles internes

18. Le Bureau tient à appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les changements qu'il compte apporter au suivi des recommandations et à la manière dont il rend compte des résultats de ses contrôles.

A. Modification de la présentation des rapports d'audit

19. Le Bureau prévoit de rendre régulièrement publics à compter de janvier 2012 ses rapports d'audit interne, en les affichant sur son site Web. Pour préparer ce changement, il adopte des procédés qui permettront d'étayer systématiquement ses rapports et de leur affecter des appréciations sur la qualité et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des techniques de contrôle interne qu'il aura examinées. Il indiquera ainsi de quel niveau sont les assurances qu'on peut donner à partir des activités d'audit qu'il aura menées, et aussi l'importance à attacher aux défauts mis en évidence. En outre, l'importance, ou le caractère critique, des défauts ainsi signalés avertiront clairement de la visibilité et de la fréquence du suivi des recommandations visant la rectification de ces défauts :

a) L'appréciation « Satisfaisant » sera donnée lorsque les résultats globaux d'un audit donnent au Bureau la possibilité de conclure que la gouvernance, la gestion des risques et les techniques de contrôle interne bien conçues et fonctionnant efficacement, permettant de donner à la direction et aux parties

prenantes une assurance raisonnable de réalisation des mesures de contrôle ou des objectifs examinés. Il peut néanmoins y avoir des possibilités d'améliorations, même avec l'appréciation « Satisfaisants », et dans ce cas, elles seront communiquées à part à la direction, pour application à sa bonne appréciation. Le suivi sera assuré selon les besoins, uniquement lors des futures activités de contrôle pertinentes;

b) L'appréciation « Partiellement satisfaisant » sera attribuée lorsque les résultats d'audit permettront de conclure que la gouvernance, la gestion des risques ou les techniques de contrôle interne présentent des défauts importants, susceptibles de faire peser un risque sur l'assurance raisonnable de réalisation des mesures de contrôle ou des objectifs examinés. Les défauts motivant cette appréciation seront recensés dans le rapport final d'audit, assortis de recommandations importantes et de plans d'action convenus avec la direction, comprenant des échéances d'application et précisant qui sera responsable d'éliminer ces défauts. Le suivi portera sur l'état de mise en œuvre de ces recommandations importantes, et fera l'objet d'un rapport annuel. Des possibilités d'amélioration pourront également être signalées;

c) L'appréciation « Insuffisant » sera attribuée lorsque les résultats d'audit auront amené à conclure que la gouvernance, la gestion des risques ou les techniques de contrôle interne présentent un ou plusieurs défauts importants ou généralisés, empêchant de donner une assurance raisonnable de réalisation des mesures de contrôle ou des objectifs examinés. Les défauts motivant cette appréciation seront inclus dans le rapport final d'audit, assortis de recommandations critiques et de plans d'action convenus avec la direction, comprenant des échéances d'application et précisant qui sera responsable d'éliminer ces défauts. Des recommandations importantes et/ou des possibilités d'amélioration peuvent également figurer dans le rapport. Ces recommandations critiques feront l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels sur tous les plans d'action n'ayant pas été réalisés à la date prévue, et donc considérés comme en retard. Les rapports trimestriels au Secrétaire général comprendront des détails sur les défauts mis en évidence, les plans d'action correspondants, les personnes responsables, l'état d'avancement de la mise en œuvre, et de nouvelles échéances.

20. Les recommandations critiques ou importantes qui ne sont pas acceptées par les clients seront signalées aux supérieurs hiérarchiques, afin que la haute direction, y compris, le cas échéant, le Secrétaire général, comprennent et acceptent les motifs expliquant les risques restants.

B. Suivi plus rationnel des recommandations

21. L'état d'application de toutes les recommandations dont la mise en œuvre n'est pas terminée, critiques ou non, était jusqu'à présent actualisé deux fois par an lors de l'établissement des rapports annuel et des rapports semestriels du BSCI. De ce fait, on pouvait considérer que le grand nombre des recommandations faisant l'objet d'un suivi du Bureau détournait l'attention de la direction des mesures les plus critiques au lieu de la concentrer sur celles qui appelaient l'intervention la plus urgente. Le suivi exige par lui-même un gros travail administratif du Bureau et des clients qui doivent répondre régulièrement aux demandes d'actualisation de l'état d'avancement.

22. C'est pour cela que le BSCI a entrepris de réexaminer dans le détail toutes les recommandations dont la mise en œuvre n'est pas terminée, afin de moduler le nombre et la fréquence des contrôles de suivi, ce qui permettra de centrer véritablement l'attention sur les points les plus importants. Les résultats attendus sont exposés ci-après.

1. Réduction du nombre de recommandations dont la mise en œuvre n'est pas terminée

23. Toutes les recommandations dans ce cas seront réparties en trois catégories : recommandations critiques, recommandations importantes, et possibilités d'améliorations. Seules les deux premières catégories seront régulièrement contrôlées avec suivi et rapports, la troisième n'étant suivie que selon les besoins :

a) Les recommandations critiques seront suivies à intervalles plus rapprochés, tous les trois mois et non plus tous les six mois;

b) Les recommandations importantes seront suivies à intervalles plus espacés, tous les ans et non plus tous les six mois;

c) Pour les possibilités d'amélioration, le suivi se fera selon les besoins, à l'occasion des futures activités de contrôle pertinentes, le but étant de voir si elles ont pu prendre plus d'importance.

24. Cette rationalisation du nombre de recommandations donnant lieu à un suivi régulier, le Bureau compte mieux centrer l'attention de la direction et les ressources limitées sur la mise en œuvre des recommandations jugées les plus essentielles.

2. Définition d'échéances et de responsabilités pour toutes les recommandations

25. Toutes les recommandations dont l'examen détaillé aura montré que l'application n'en est pas terminée nécessiteront un plan d'action, avec une échéance réaliste, et le titre du fonctionnaire rendu responsable de son application, déterminés en consultation avec la direction.

C. Incidences financières dans les résultats d'audit

26. Le Bureau a simplifié la classification des incidences financières signalées dans les résultats d'audit :

a) « Dépenses inutiles ou excessives, ou pertes » causées par les erreurs de gestion, les fraudes, les gaspillages, les vols, etc.;

b) « Possibilités d'éviter des coûts à l'avenir » grâce à des procédés améliorés signalés par le BSCI.

D. Termes clefs relatifs aux activités de contrôle

27. Le Bureau sait que l'Assemblée générale l'a chargé dans sa résolution 64/263 de rassembler et de définir de façon détaillée les termes clefs relatifs aux activités de contrôle, en étroite concertation avec les départements et bureaux concernés, dont le Département de la gestion et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

Il estime que les termes (y compris ceux qui concernent les incidences financières) introduits à l'occasion des changements dont il a été question plus haut sont les plus critiques, et poursuivra les consultations afin d'en choisir d'autres à inclure.

E. Rapport annuel de synthèse du Bureau

28. Le Bureau compte : présenter un rapport annuel sur ses activités, dont celles qui concernent les opérations de maintien de la paix (première et deuxième parties), sur la base de l'année civile, rationaliser le suivi des recommandations, et en synchroniser la date avec celle des rapports liés aux contrats de mission des hauts fonctionnaires.

IV. Résultats des contrôles

29. La présente section présente les résultats d'un choix de contrôles effectués au cours de la période considérée.

A. Division de l'audit interne

30. Les résultats des contrôles sont classés en sept catégories de risque : stratégie, gouvernance, conformité, finances, opérations, ressources humaines et informatique.

1. Classification des résultats des audits

31. Les catégories de risque soumis à vérification concernent des atteintes à la mission, à l'action ou à la réputation de l'Organisation qui peuvent résulter :

a) D'un risque stratégie, notamment d'une planification stratégique inadéquate; de mauvaises décisions ou d'une mauvaise application des décisions; d'un défaut d'adaptation à l'évolution des conditions extérieures; et de l'exposition à des facteurs économiques ou autres;

b) D'un risque gouvernance, notamment de l'absence de dispositifs et procédures propres à informer, diriger, gérer et contrôler les activités de l'Organisation; de défaillances de l'équipe dirigeante; et de l'absence d'une culture déontologique;

c) D'un risque conformité, pouvant résulter de la violation ou du non-respect des lois, règles, règlements, principes, pratiques, procédures ou normes de conduite en vigueur, ou de l'incapacité à les observer;

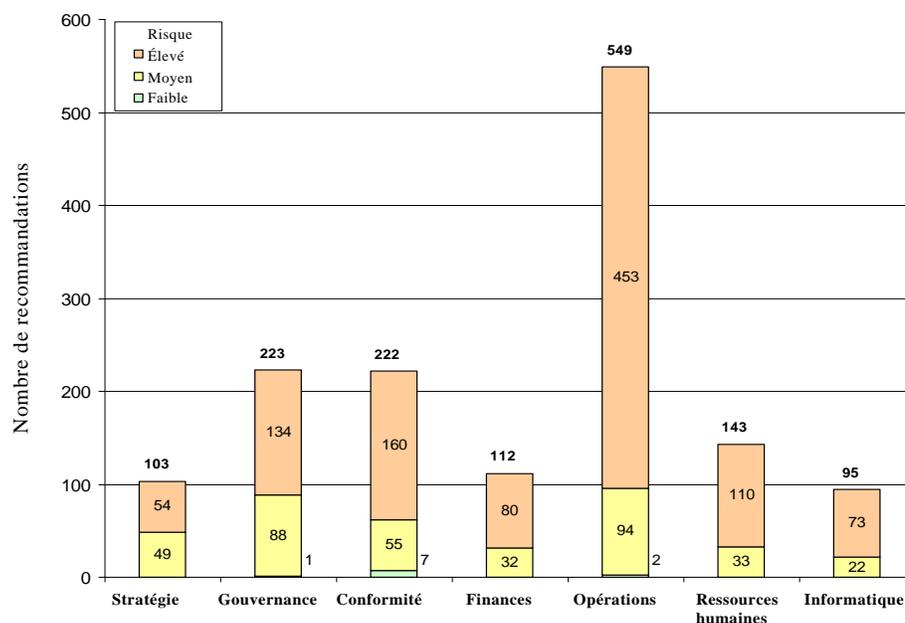
d) D'un risque finances, pouvant résulter de financements insuffisants; de détournements de fonds; d'une mauvaise gestion qui compromet les résultats financiers; ou du manque de fiabilité des rapports ou renseignements financiers;

e) D'un risque opérations, pouvant résulter de l'insuffisance, de l'inefficacité ou de l'inobservation des règles et pratiques de fonctionnement ou de l'incapacité à gérer les opérations économiquement ou efficacement;

f) D'un risque ressources humaines, pouvant résulter de ce que la gestion des ressources humaines n'obéit pas à des principes, procédures et pratiques bien conçus et appliqués;

g) D'un risque informatique, pouvant résulter de l'absence d'une infrastructure et de systèmes informatiques et télématiques adéquats ou de l'incapacité d'en assurer le bon fonctionnement.

Figure I
Classification par catégorie de risque des recommandations formulées à la suite d'un contrôle (hors opérations de maintien de la paix) de juillet 2010 à juin 2011



2. Résultats des audits par catégorie de risque

Risque stratégie

32. Audit des accords en vue de l'exécution par des partenaires de projets du Programme des Nations Unies pour l'environnement (AA2010/220/03). Les contrôles internes visant à réduire les risques que présenteraient des partenariats inappropriés étaient insuffisants. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collabore avec un large éventail de partenaires d'exécution, mais leur identification et leur sélection se font sans considérations stratégiques à l'échelle de l'organisation ni audit préalable laissant une piste documentaire, ce qu'exigent les Directives sur la coopération entre l'ONU et le secteur privé publiées en novembre 2009. La recherche et la sélection des partenaires ont été laissées à la discrétion des divisions et des fonctionnaires responsables des programmes, ce qui peut avoir pour conséquence la sélection de partenaires mal choisis et porter atteinte à l'exécution des projets. Le PNUE a accepté les recommandations du BSCI concernant la mise en œuvre de mesures adéquates de contrôle interne pour remédier à la situation.

Risque gouvernance

33. *Audit des passations de marchés à l'Office des Nations Unies à Nairobi (AA2009/211/02)*. Il a été dérogé, par le biais d'une délégation de pouvoirs au Directeur des services administratifs à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la règle voulant que les marchés d'un montant élevé soient soumis à un contrôle supplémentaire par le Comité des marchés du Siège. Le Comité local des marchés de l'Office a été la seule autorité à contrôler les marchés de tout montant. Les marchés d'un montant élevé présentent par nature un risque également élevé et doivent donc être soumis à un contrôle supplémentaire par le Siège. Le Département de la gestion est convenu d'instituer un dispositif de contrôle pour les marchés d'un montant élevé examinés par le comité local des marchés, à partir d'un seuil fixé à 5 millions de dollars. L'Office doit également élucider la question de savoir s'il est habilité à passer des marchés pour le compte du PNUE et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

34. *Audit des services fournis par le Centre international de calcul au Secrétariat de l'ONU, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (AT2009/800/03)*. Le Bureau des technologies de l'information et des communications a acquis des services du Centre international de calcul sans critères de sélection clairs et sans avoir envisagé d'autres possibilités. Par conséquent, il n'y a aucune garantie que le Centre ait offert le meilleur rapport qualité-prix. Le Bureau des technologies de l'information et des communications n'a pas accepté la recommandation du BSCI selon laquelle il devait élaborer des critères et des procédés de prise de décisions concernant les services du Centre, mais a néanmoins rédigé, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, un état détaillé des travaux et services externalisés au Centre, sur lequel la Division des achats se fondera pour effectuer une évaluation comparative.

Risque conformité

35. *Audit de la gestion de cellules louées et de services pour le quartier pénitentiaire du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (AA2010/270/01)*. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas pour la fourniture au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie d'un centre de détention et de services s'y rapportant, le Tribunal a versé 9 090 249 dollars pour la période d'octobre 2008 à décembre 2009, en vertu d'un accord provisoire signé en 2010, contournant de fait l'examen par les Comités des marchés local et du Siège. En mars 2011, le Comité local des marchés a recommandé que les projets d'accord correspondants soient examinés rétroactivement par le Comité des marchés du Siège.

36. *Audit du Programme d'ONU-Habitat en Somalie (AA2010/250/02)*. ONU-Habitat n'a pas intégralement respecté les normes minimales de sécurité opérationnelle correspondant au niveau de vigilance prescrit pour cette zone au moment de l'audit, ce qui a exposé à un risque de sécurité le Bureau du Programme d'ONU-Habitat en Somalie à Hargeisa (Somalie). Il n'y avait ni mesures de contrôle des accès et ni dispositions d'urgence concernant la nourriture, les abris et les véhicules officiels. ONU-Habitat a accepté de faire respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle dans toutes ses implantations et a recruté un agent de sûreté et de sécurité à temps plein à son siège.

Risque finances

37. Audit de la gouvernance et des modalités de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (AE2010/360/01). L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'a pas défini de stratégie d'ensemble visant à réduire le risque de dépendance excessive à l'égard des ressources extrabudgétaires, qui représentent actuellement environ 90 % de ses recettes totales. La résolution 59/250 de l'Assemblée générale stipule que les contributions complémentaires ne peuvent remplacer les ressources de base. Près de 90 % des contributions volontaires des donateurs étant destinées à des projets déterminés, le déséquilibre entre les ressources de base et les contributions à des fins spéciales ne laisse à l'Office que peu de latitude pour faire face à des problèmes complexes en matière de programmes et de gestion, et pourrait l'obliger à contracter d'autres obligations financières que le niveau des ressources de base ne lui permettrait pas de supporter. L'Office est convenu d'élaborer, d'ici à la fin de 2011, une stratégie pluriannuelle de mobilisation des ressources pour assurer un bon équilibre entre ressources de base et ressources extrabudgétaires, mais la recherche d'un consensus entre les donateurs sur un modèle de financement durable a jusqu'ici été infructueuse.

Risque informatique

38. *Audit du système de gestion des aptitudes Inspira au Secrétariat de l'ONU (AT2010/512/01)*. Le Bureau de la gestion des ressources humaines ne s'est pas conformé à la pratique consistant à planifier et effectuer des essais – et à en conserver la trace – avant de mettre en œuvre officiellement la nouvelle application, et n'a pas pris les dispositions nécessaires pour s'assurer qu'Inspira offrirait toutes les fonctionnalités requises. En conséquence, l'efficacité des fonctionnalités déployées n'était pas certaine. Le Bureau est convenu de planifier et d'effectuer des essais dont il gardera trace concernant la stabilité des futures versions de l'application avant de les déployer, et d'établir en particulier une méthodologie standard pour remédier à leurs défauts. Le Bureau a également confirmé avoir mis en place une structure de gestion de projet axée sur les activités beaucoup plus claire, avec attribution des responsabilités; un comité de pilotage comprenant le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines et le Directeur général de l'informatique définit les orientations stratégiques. De plus, l'accent sera davantage mis sur les essais par des utilisateurs afin de s'assurer que les fonctionnalités sont conformes aux paramètres fixés. L'archivage des essais par les utilisateurs, des relevés de défaillances et des demandes de modification a également été renforcé.

39. Audit de la gouvernance et de la gestion de la sécurité informatiques et télématiques au Tribunal pénal international pour le Rwanda (AT2010/260/01). La sécurité et la fiabilité des équipements informatiques et télématiques du centre de détention du Tribunal pénal international pour le Rwanda laissaient fortement à désirer. L'accès à l'Internet, les communications téléphoniques et la télécopie se trouvent régulièrement interrompus des semaines durant parfois, limitant la capacité des détenus à communiquer avec leurs avocats, ce qui pourrait porter atteinte à leurs droits. Par ailleurs, il n'y avait pas de système adéquat pour l'archivage et la sauvegarde de secours des informations sensibles, non plus que pour la reprise des opérations et la préservation de l'intégrité des données confidentielles en cas de catastrophe naturelle ou d'acte malveillant. Le Tribunal a entrepris un examen du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations, et programmera

régulièrement des essais. Le Tribunal a confirmé qu'un emplacement sûr hors site a été trouvé pour abriter les sauvegardes électroniques régulières et stocker physiquement les données sur bandes magnétiques. Les problèmes techniques relatifs aux communications par Internet, téléphone et télécopie ont également été résolus.

40. Audit de la mise en œuvre du système de gestion des ordres d'achat et de vente Charles River à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (AS2010/801/01). La mise en œuvre de ce système ne s'est pas accompagnée de mesures adéquates ni d'essais de la procédure de remise en état pour assurer la continuité des opérations et la récupération de données décisives à la suite de catastrophes naturelles ou d'actes malveillants. La Division de la gestion des investissements a indiqué avoir entamé un programme continu de reprise après sinistre et de continuité des opérations dont la mise en service complète est prévue pour le troisième trimestre de 2011.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

41. *Évaluation du programme du Département des affaires économiques et sociales (E/AC.51/2011/2)*. Le Département des affaires économiques et sociales a à son actif de nombreuses réalisations dans plus d'un domaine. Il a appuyé efficacement la prise de décisions intergouvernementale et le système statistique mondial, et a apporté un concours précieux aux progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, les mandats du Département, qui découlent de décisions intergouvernementales, sont vastes et ambitieux, et il n'a pas élaboré d'orientation stratégique définissant clairement son rôle parmi les acteurs de développement. Par exemple, la définition de son rôle et de sa stratégie dans le soutien au renforcement des capacités régionales et nationales n'est pas tout à fait arrêtée. Le projet de stratégie de développement des capacités ne délimite pas clairement le rôle du Département et celui des autres fonds, programmes et institutions des Nations Unies qui s'occupent de développement; par ailleurs, le personnel, la direction et les intervenants n'ont pas bien compris l'intégration du développement des capacités dans les autres fonctions centrales. Le Département s'est employé à donner un caractère plus stratégique à l'exécution de ses programmes, notamment en créant un Groupe de la planification stratégique, mais sa stratégie doit recenser plus clairement ses priorités et ses activités critiques pour lesquelles il est déjà mandaté, notamment en ce qui concerne les services qu'il assure aux mécanismes intergouvernementaux et la convocation de groupes d'experts, de conférences et d'organisations très divers. Il a créé en 2009 un Bureau du développement des capacités, il est doté d'un Comité de pilotage du développement des capacités à l'échelle du Département : il lui faudrait maintenant penser à mieux préciser son rôle spécifique s'agissant de développement des capacités, en tenant compte de la nécessité de favoriser une coopération forte avec les entités des Nations Unies actives sur le terrain.

42. Ainsi que l'ont reconnu les États Membres, le Département a réussi à soutenir et promouvoir la coordination et la cohérence des politiques au niveau intergouvernemental. Cependant, s'il est parvenu à encourager l'harmonisation des politiques, le partage des informations et à faire resserrer la coordination dans la planification des programmes entre entités des Nations Unies grâce au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, sa promotion de la collaboration,

de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies manque encore d'efficacité. Le document ST/SGB/1997/9, qui était en cours de révision au moment de l'évaluation, stipule que le Département des affaires économiques et sociales doit aider le Secrétaire général à renforcer la cohérence et la coordination des politiques tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'entre les divers organismes des Nations Unies, mais il n'y a dans le mandat du Département ni la clarté ni la perspective stratégique qui lui permettraient véritablement de le faire. De plus, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations est chargé de fournir aux organes intergouvernementaux un appui à l'échelle du système sur les questions touchant à la coordination, à l'élaboration de politiques et à la coopération, mais ne peut pas se concentrer pleinement sur les activités de coordination concernant particulièrement le Département. Afin de tirer parti des activités entreprises pour renforcer les partenariats, le BSCI a recommandé que le Département : améliore la coordination en affinant et précisant sa stratégie de coordination dans les domaines économique et social en consultation avec ses partenaires, notamment les commissions régionales et les entités des Nations Unies actives sur le terrain; développe l'harmonisation des plans de travail et la prise en compte des complémentarités mutuelles avec les autres entités des Nations Unies; et précise les rôles et les responsabilités dans les partenariats.

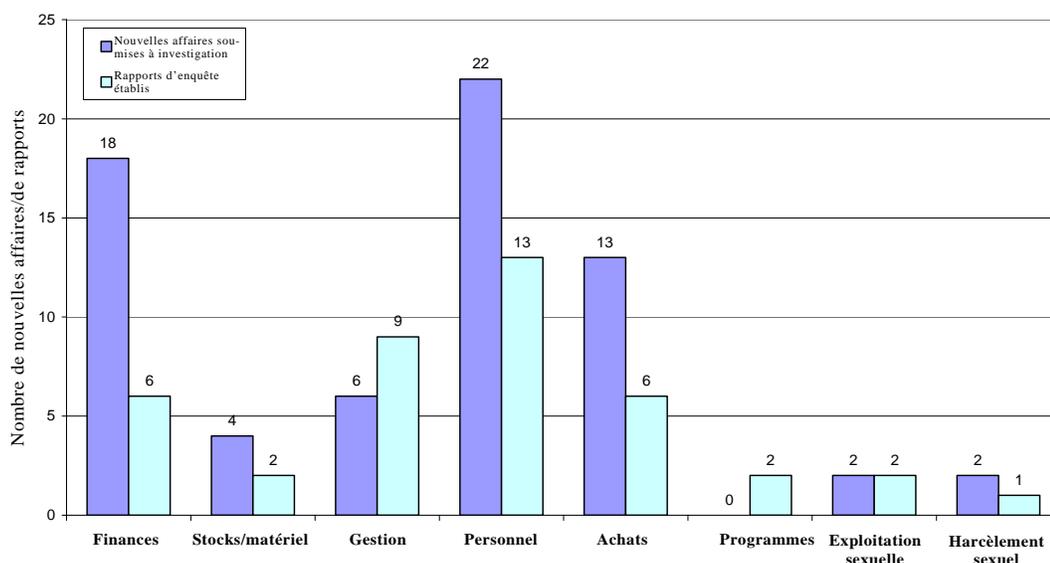
43. *Évaluation thématique de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/266)*. La transversalisation de la problématique hommes-femmes est une priorité stratégique de l'Organisation, et cette évaluation a été la première depuis la formation de mandats dans ce domaine en 1995 (résolution 50/203 de l'Assemblée générale). Le Bureau a constaté que la mise en place de procédures a été privilégiée par rapport à l'obtention de résultats. Globalement, le Secrétariat a manqué de cohérence dans l'application de ces mandats, faute d'en saisir la signification, les buts et les conséquences pratiques, faute aussi d'énergie mobilisatrice et de responsabilisation. Le BSCI a recommandé de faire prendre des mesures concrètes dans les programmes du Secrétariat pour renforcer l'engagement en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes en privilégiant les résultats. Le BSCI a également invité l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à prendre en compte les conclusions de l'évaluation pour affiner son mandat et réfléchir à ses ressources ainsi qu'à sa structure.

C. Division des investigations

44. Les affaires soumises à investigation sont classées dans les catégories suivantes : finances, stocks/matériel, gestion, personnel, achats, programmes¹, exploitation sexuelle et harcèlement sexuel.

¹ La rubrique « Programmes » se réfère à des suggestions d'améliorations ou à des plaintes relatives à un programme des Nations Unies. Habituellement, le rapport d'enquête sur de telles affaires ne porte pas sur des fautes commises par un membre du personnel, mais plutôt sur un risque lié au fonctionnement d'un programme. Cette catégorie comprend également les enquêtes effectuées à titre préventif.

Figure II
Nombres de nouvelles affaires soumises à investigation et de rapports d'enquête établis entre juillet 2010 et juin 2011, par catégorie (hors missions de maintien de la paix)



Note : L'expression « nouvelles affaires soumises à investigation » englobe tous les nouveaux cas sur lesquels il a été décidé d'enquêter. Celle de « rapports d'enquête » comprend également les rapports de clôture, établis lorsque l'enquête du BSCI ne corrobore pas les allégations. La liste complète des rapports du BSCI figure dans l'additif au présent rapport.

45. (*Affaire ID 0044/09*)². Six membres du personnel ont frauduleusement modifié leurs bulletins de paie et obtenu une certification des Nations Unies pour se faire accorder des prêts par des institutions financières. L'un d'entre eux, agent de sécurité au Service de la sûreté et de la sécurité, avait également, en vue d'obtenir un emploi, fait de fausses déclarations à l'ONU concernant ses fonctions antérieures dans l'armée, ce qui modifiait son aptitude au service. Ces affaires font actuellement l'objet de procédures disciplinaires internes.

46. (*Affaire ID 0094/10*). Un membre du personnel a fait une fausse déclaration à propos de sa situation administrative et de ses fonctions en vue d'obtenir des privilèges de la part d'un pays hôte. Il a quitté l'Organisation à l'issue de l'enquête.

47. (*Affaire ID 0121/10*). Un membre du personnel a été impliqué dans une affaire d'irrégularités concernant des achats et de favoritisme dans l'achat de services auprès d'un fournisseur. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne.

² L'affaire soumise à investigation a porté sur six membres du personnel au total. Trois rapports portent sur des membres du personnel d'ONU-Habitat (affaires ID 0029/09, 0044/09 et 0194/09), un sur un membre du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi (affaire ID 0458/08), et deux sur des membres du personnel du PNUE (affaires ID 0036/09 et 0037/09). Excepté le rapport concernant l'affaire ID 0044/09, ils ont tous été établis au cours de l'exercice précédent.

48. (*Affaire ID 0175/10*). Deux membres du personnel employés comme agents de sécurité ont appréhendé deux intrus non armés apparemment ivres. L'un des agents de sécurité a pointé son arme sur eux et agressé physiquement l'un d'eux en présence de son superviseur. Les membres du personnel impliqués ont par la suite tenté de camoufler l'incident. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne.

49. (*Affaire ID 0188/10*). Un fournisseur de l'ONU a donné une description fautive de produits qu'il a vendus à l'Organisation. Le vendeur prétendait que ses appareils étaient capables de détecter les produits de contrebande et les explosifs, mais les services de police et d'autres organismes qui enquêtent également sur l'entreprise ont montré que ces affirmations étaient fausses. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure de sanction contre le fournisseur.

50. (*Affaire ID 0247/10*). Un membre du personnel a détourné des fonds à 13 reprises en omettant de déposer à la banque des avances inutilisées qui lui avaient été restituées par les gestionnaires de programmes. Il a également créé et imputé illégalement une pièce de journal pour tenter de dissimuler son acte et a contrefait la signature d'un agent ordonnateur habilité. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne.

51. (*Affaire ID 0344/10*). Au cours de leur mission, les employés d'un prestataire de services des Nations Unies ont commis une agression sexuelle contre une jeune fille mineure. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure de sanction contre le fournisseur.

52. (*Affaires ID 390/10 et 496/09*). Deux membres du personnel du Département de la sûreté et la sécurité au Siège des Nations Unies, à New York, ont sollicité et obtenu illégalement un permis de port d'arme de poing à New York sans avoir effectué la formation obligatoire prescrite par la loi de l'État de New York. Ils ont obtenu la délivrance de la licence en présentant un faux certificat d'achèvement de la formation. L'enquête a été menée en étroite collaboration avec la police de New York, et l'affaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne.

53. (*Affaire ID 0456/10*). Un haut fonctionnaire d'une institution des Nations Unies s'est rendu coupable d'irrégularités de gestion flagrantes, notamment en matière de finances, d'achats et de recrutement. La gestion n'étant pas contrôlée et la réglementation des Nations Unies n'étant pas respectée, il existait de graves carences en matière d'achats, de finances et de ressources humaines, ce qui a augmenté le risque de faute. Le fonctionnaire a démissionné au cours de l'enquête, mais le rapport établi par le BSCI a été assorti de mesures correctives recommandées à la direction.

IV. Rapports demandés

A. Plan-cadre d'équipement

54. Conformément à la résolution 62/87 de l'Assemblée générale, le BSCI doit faire rapport périodiquement sur les activités de la Section de l'audit du plan-cadre d'équipement pendant la période considérée. Deux de ses fonctionnaires sont spécialement chargés de vérifier les opérations liées au plan-cadre. Il a suivi en

2010-2011 une approche fondée sur les risques conforme à la méthode d'audit adoptée par la Division de l'audit interne.

55. Au cours de la période considérée, des travaux d'audit considérables ont été consacrés au plan-cadre, concentrés comme précédemment sur la gestion des achats et des marchés, y compris celle des avenants adoptés par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et l'équipe du projet, ainsi que la budgétisation du projet, les rapports financiers et les versements effectués.

56. Le BSCI a également inclus les questions de sûreté et de sécurité dans son audit du plan-cadre d'équipement, ce qui a donné lieu à deux rapports, l'un sur les *dispositions prises pour assurer la sécurité du personnel, des locaux et du matériel pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement (AC2009/514/05, en anglais)*, l'autre sur les *dispositions de sûreté à respecter par le personnel des Nations Unies et les entreprises, notamment pour le désamiantage, pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement (AC2010/514/01, en anglais également)*. Les deux audits ont permis de conclure que les mesures de contrôle mises en place étaient suffisantes.

B. Commission d'indemnisation des Nations Unies

57. Conformément aux résolutions 59/270 et 59/271 de l'Assemblée générale, le Bureau rend compte de ses activités d'audit concernant la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

58. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, la Commission a versé pour couvrir le coût des audits un montant de 100 000 dollars, dont le Bureau s'est servi pour contrôler les indemnités versées par la Commission de janvier 2009 à mai 2010 (AE2010/820/01) et de juin 2010 à avril 2011 (AE2011/820/01, sera remis prochainement). Outre que les audits ainsi réalisés informent l'Assemblée générale de l'état des indemnisations, le Bureau a cherché à voir aussi si les mesures de contrôle interne des rentrées de recettes du Fonds d'indemnisation étaient suffisantes et efficaces.

59. La Commission d'indemnisation continue de verser des indemnités et de surveiller les projets environnementaux réalisés par des pays qui ont été indemnisés pour des dommages à leur environnement. Au 30 avril 2011, la Commission avait versé 32 milliards de dollars (sur les 52 milliards accordés). Le traitement de ces demandes d'indemnisation avait été achevé en juin 2005. Il reste en conséquence un solde d'indemnités non acquittées d'un montant de 20 milliards de dollars, constitué de neuf indemnités importantes payables au Koweït. Le Fonds d'indemnisation est alimenté par 5% des recettes d'exportation de pétrole de l'Iraq, conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, dont les dispositions ont été réaffirmées dans plusieurs résolutions, dont la plus récente est la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité.

60. *Audit des indemnités versées par la Commission d'indemnisation des Nations Unies de janvier 2009 à mai 2010 (AE2010/820/01)*. La Commission d'indemnisation avait mis en place des dispositifs de contrôle suffisants pour garantir que les fichiers concernant les indemnités accordées et versées soient exacts, suffisamment étayés, pièces justificatives à l'appui, et conformes aux décisions du Conseil d'administration et aux Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies. Toutefois, selon le rapport du vérificateur

externe des comptes concernant le Fonds de développement pour l'Iraq pour l'exercice achevé le 31 décembre 2008 (et comme il est dit dans une note des états financiers de 2008-2009 de la Commission d'indemnisation), le Fonds d'indemnisation accusait au 31 décembre 2008 un moins-perçu cumulé de 212 millions de dollars, du fait de ventes au comptant et d'opérations de troc pour lesquelles il n'avait pas reçu la totalité des 5 % des recettes d'exportation de pétrole. Les opérations de troc ont pris fin le 31 décembre 2007, mais le moins-perçu (sur les ventes au comptant) s'était creusé au 31 décembre 2009 pour atteindre 224 millions de dollars, comme le secrétariat de la commission d'indemnisation l'a fait savoir au Conseil d'administration. Le BSCI a recommandé d'appeler officiellement l'attention du Comité d'experts financiers sur le problème du moins-perçu de recettes lié à la poursuite des ventes d'exportation au comptant. Des mesures ont été prises, la question ayant été portée par le Contrôleur de l'ONU à l'attention du Conseil international consultatif et de contrôle et du Comité d'experts financiers. En outre, les vérificateurs externes des comptes du Fonds de développement pour l'Iraq ont confirmé qu'il n'y avait pas eu de nouvelles ventes d'exportation au comptant en 2010. Par ailleurs, le Conseil d'administration a continuellement demandé (la plus récente de ces demandes date de la session d'avril 2011) au secrétariat de la Commission d'indemnisation de suivre les dépôts allant au Fonds d'indemnisation et de le tenir au courant de tout fait nouveau touchant le moins-perçu. Le Bureau a donc classé cette recommandation.

C. Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

61. En vertu de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, le Bureau est chargé de maintenir sous audit la gestion des chantiers des nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'en rendre compte à l'Assemblée.

62. La construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à l'ONUN était pratiquement achevée en décembre 2010. Le Bureau a entrepris d'examiner l'organisation et la structure de gestion du projet, les achats, la gestion de marchés, la gestion financière et les relations avec les parties prenantes. Le rapport d'audit, Audit de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi (portera la cote AC2010/211/01, en anglais) est actuellement en cours de rédaction.

63. Les travaux de construction à la CEA à Addis-Abeba avancent. Un audit détaillé de la construction des nouveaux bureaux a été entamé le 20 juin 2011, et le projet de rapport devrait être prêt vers la fin d'août 2011.

Annexe

Récapitulatif des questions dont doivent traiter les rapports

Les textes définissant les catégories d'informations devant figurer dans les rapports annuels du Bureau des services de contrôle interne sont récapitulés ci-après :

- a) Circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273, par. 28 :
 - i) Exposé des problèmes, irrégularités ou carences notables et des recommandations pertinentes du Bureau;
 - ii) Recommandations qui n'ont pas été retenues par le Secrétaire général;
 - iii) Recommandations formulées dans de précédents rapports qui n'ont pas été complètement appliquées (voir A/66/286 (Part I)/Add.1, le cas échéant);
 - iv) Modifications apportées à des décisions de gestion remontant à une période précédente;
 - v) Recommandations au sujet desquelles le Bureau est en désaccord avec l'Administration et cas où l'information ou l'aide demandées ont été refusées (voir A/66/286 (Part I)/Add.1, le cas échéant);
 - vi) Montant des économies réalisées et des sommes recouvrées grâce à l'application de recommandations du Bureau (voir A/66/286 (Part I)/Add.1);
- b) Résolution 56/246 de l'Assemblée générale :
 - i) Informations sur l'application des recommandations des trois périodes précédentes (voir A/66/286 (Part I)/Add.1);
 - ii) Informations concernant l'incidence de la réorganisation du Bureau sur ses travaux;
 - iii) Dans des sections distinctes, informations sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie de l'être et, avec indication des motifs, celles auxquelles aucune suite n'a été donnée (voir A/66/286 (Part I)/Add.1);
- c) Résolutions 57/292 et 60/282 de l'Assemblée générale : informations sur les contrôles exercés pendant les différentes phases de l'exécution du plan-cadre d'équipement, présentées dans les rapports annuels du BSCI;
- d) Résolutions 59/270 et 59/271 de l'Assemblée générale : contrôle interne de toutes les demandes d'indemnités soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, à présenter régulièrement dans les rapports annuels du Bureau;
- e) Résolution 59/272 de l'Assemblée générale : titre et résumé succinct de tous les rapports établis par le Bureau pendant l'année, à présenter dans les rapports annuels (voir A/66/286 (Part I)/Add.1);
- f) Résolution 62/87 de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs du plan-cadre d'équipement et de lui présenter tous ses rapports liés à la mise en œuvre de ce dernier;

g) Résolution 63/263 de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.
